

Date de dépôt : 24 juin 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Maturité et diplômes : aurons-nous droit à des cérémonies dignes de ce nom ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les cérémonies de remise de maturité ainsi que d'autres diplômes de fin de scolarité secondaire (école de culture générale) ou d'un certificat fédéral de capacité (CFC) sont des événements importants qui devraient être supprimés en raison de la crise sanitaire de 2020. Pourtant, le Conseil fédéral vient d'autoriser les rassemblements jusqu'à 300 personnes. Dès lors, ces cérémonies pourraient avoir lieu en respectant les conditions sanitaires en vigueur.

Ma question est la suivante :

Le département de l'instruction publique prévoit-il des cérémonies de remise de maturité ou de diplôme, soit fin juin soit en septembre, afin de tenir compte de l'importance d'un tel moment ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En raison de l'évolution positive de la situation sanitaire et suite à la décision du Conseil fédéral d'autoriser les rassemblements jusqu'à 300 personnes, la direction générale de l'enseignement secondaire II (ci-après : la direction générale) a autorisé la tenue de cérémonies de remise des diplômes sous réserve qu'elles respectent le plan de protection¹ pour l'accueil au sein de l'enseignement secondaire II durant la phase de transition COVID 19. Il a par ailleurs été précisé que la transmission des diplômes doit se faire – de préférence – à l'extérieur des bâtiments. En cas de conditions météorologiques défavorables, le programme doit être adapté en conséquence pour respecter scrupuleusement les mesures de distanciation et d'hygiène, notamment en désinfectant les lieux entre chaque groupe. De plus, l'accueil des élèves doit se faire par classe selon un horaire séquencé et différencié, afin d'éviter des croisements de flux et/ou des attroupements. Enfin, il a été rappelé de veiller à ce que d'éventuels regroupements sur la voie publique n'excèdent pas 30 personnes.

Compte tenu de l'importance de l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme dans une vie, la majorité des établissements a organisé, entre le 17 et le 26 juin 2020, des cérémonies qui ont pris deux formes en fonction des possibilités d'organisation propres à chaque école :

- en présentiel, dans le respect le plus strict du plan de protection et des consignes complémentaires de la direction générale;
- en ligne, par le biais de cérémonies en visioconférence, avec envoi par la poste des documents.

Pour ce qui est des cérémonies de remise de certificats et de diplômes qui auront lieu cet automne, la situation sanitaire à venir nous donnera les contours de ces futurs événements.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS

¹ <https://www.ge.ch/document/plan-protection-assurer-accueil-enseignement-secondaire-ii-durant-phase-transition-covid-19>